



GROUPEMENT  
DES MÉTIERS DU  
PHOTOVOLTAÏQUE



GROUPEMENT FRANÇAIS  
**SOLER**  
DES PROFESSIONNELS DU  
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

**SERCE**  
SYNDICAT DES ENTREPRISES  
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

Paris, le 8 février 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : LES RAISONS D'Y CROIRE

**Alors que la filière solaire photovoltaïque joue son avenir lors d'une large concertation menée par MM Jean-Michel CHARPIN et Claude TRINK, nous, acteurs économiques de la filière, industriels et installateurs, souhaitons rappeler, au-delà des intérêts particuliers, qui peuvent parfois s'exprimer, les enjeux que recouvre le développement d'une filière technologique respectueuse de l'environnement, sollicitée sur tous les continents et dont les perspectives de marché sont considérables..**

Nous souhaitons que notre pays soit un acteur fort de la compétition mondiale dans le domaine du solaire photovoltaïque, filière qui voit chaque jour les coûts de cette technologie décroître. Bientôt, il sera trop tard pour que la France puisse proposer un savoir-faire et des offres compétitifs à l'exportation ! Alors que depuis dix ans, la croissance mondiale de ce secteur s'élève à 35 % par an, donnons à nos entreprises les moyens de développer leurs activités et leurs emplois en leur permettant de s'appuyer sur un marché domestique stable et pérenne comme c'est le cas en Allemagne par exemple.

Jusqu'au 9 décembre 2010, le solaire photovoltaïque a créé chaque jour des emplois sur toute la chaîne de valeur : du chercheur à l'artisan couvreur en passant par la force industrielle et commerciale. Ainsi, en France, ce sont 20 000 emplois qui ont été créés en moins de 48 mois et une capacité annuelle de production de modules de près de 600 MW qui a été mise en place en 3 ans.

Les bénéfices environnementaux liés à cette technologie qui ne pollue pas, qui n'émet pas de gaz à effet de serre, qui trouve sa ressource localement, sont un bien précieux pour la collectivité. Nous ne savons pas internaliser ces avantages environnementaux et par conséquent nous sous-estimons la valeur ajoutée environnementale de cette technologie. Pourtant, le rôle que le photovoltaïque est amené à jouer dans le bâtiment, à travers sa contribution décisive pour la construction à énergie positive et dans la réalisation d'un mix énergétique national diversifié et équilibré, est incontesté.

Le solaire photovoltaïque permet de repenser les réseaux électriques et leurs dimensionnements. Il permet à chacun de nos concitoyens de réaliser que l'énergie est un bien commun qu'il ne faut pas gaspiller.

Nous demandons donc au gouvernement de prendre en compte le fait qu'il s'agit aujourd'hui de l'ultime chance de pouvoir nous positionner sur ce secteur, alors que le monde entier s'y investit.

Dans cette filière, beaucoup reste encore à construire et nous sommes collectivement prêts à relever ce défi : Donner un coup d'arrêt à cette technologie aujourd'hui enterrerait le dynamisme que nous devons déployer pour être présents au rendez-vous industriel, environnemental et énergétique des prochaines années.

Dans le cadre des réunions de concertation organisé par MM Jean Michel Charpin et Claude Trink, les représentants des pouvoirs publics nous ont présenté leurs propositions dans le cadre de la refonte du système de soutien au solaire photovoltaïque. Au stade actuel, ces propositions sont largement incomplètes. Nous, industriels, artisans et installateurs, rappelons les conditions nécessaires qui permettront à la concertation d'être un succès :

- La mise en place d'un volume de marché annuel suffisant pour permettre le développement de l'ensemble de la filière (amont comme aval) ;
- Un fonctionnement transparent de la file d'attente par une publication en temps réel et détaillée des projets en attente, Une évolution lisible et échelonnée du tarif d'achat vers « la parité réseau » ;
- L'existence d'un organe de gouvernance pour le suivi des engagements
- La simplification des procédures administratives relative au développement des projets notamment par la prise en charge du raccordement des petites puissances par le professionnel, disposition qui permettra de réduire considérablement le délai séparant la déclaration du projet de sa mise en exploitation ;
- La mise en place d'un tarif d'autoconsommation dans un contexte de promotion des nouveaux usages électriques, notamment le véhicule électrique et l'intelligence des réseaux.

**Contact Presse :**

FFB-GMPV : Véronique RANCE (01 40 69 52 24 / 06 62 28 94 55)

ENERPLAN : Sarah FUTHAZAR (04 42 32 43 25)

GIMELEC : Delphine EYRAUD (01 45 05 71 62)

SER-SOLER : Françoise JOUET (01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79)

SERCE : Marielle MOURGUES (01 47 20 42 30)